REPUBLIQUE FRANÇAISE
- 8 AOUT 2023
SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

L'an deux mille vingt-trois, le 3 août,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 30/07/2023
Présent-es : **Alain DETOLLE, Christophe BAUMGARTEN, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**
Absent-es : Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU,
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2023/44 : Délibération validant le plan de financement définitif du projet de construction d'un colombarium incluant une assise et deux escaliers ainsi que la création d'un tumulus dans le cimetière de Faux-la-Montagne. Dans le cadre des [+Parc] Programme de restauration et de valorisation du patrimoine bâti remarquable »

Madame la maire informe le conseil du fait que le projet présenté par la commune concernant la création d'une part, d'un colombarium en pierre sèche incluant une assise et deux escaliers d'accès et d'autre part d'un jardin du souvenir sous la forme d'un tumulus en pierre sèche a reçu un avis favorable de la part de la commission de sélection des dossiers du Parc Naturel de Millevaches en Limousin, qui s'est réunie le 19 juillet 2023. Il s'agit du dispositif les [+Parc] Programme de restauration et de valorisation du patrimoine bâti remarquable », et en particulier du volet des maîtrises d'ouvrage externes du PNR de Millevaches en Limousin financé par la Région Nouvelle-Aquitaine. La commune doit maintenant solliciter la région qui décidera de l'attribution de l'aide à la prochaine commission permanente.

Le plan de financement définitif des aménagements en pierre sèche est le suivant :

Plan de financement : Patrimoine bâti : Pierre sèche – Aménagement cimetière

DEPENSES (€HT)		RECETTES (€HT)		
Création d'un columbarium incluant une assise et de deux escaliers en pierre sèche	8 240€	Région Nouvelle-Aquitaine (Maitrise d'ouvrage externe du PNR de Millevaches)	4 647,60 €	45%
Création d'un tumulus partiellement bâti en pierre sèche	2 088€	Autofinancement	5 680,40 €	55%
TOTAL	10 328€	*TOTAL*	10 328€	100 %

Le conseil municipal valide à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus et autorise Madame la maire à solliciter l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre

dispositif [+Parc] Programme de restauration et de valorisation du patrimoine bâti remarquable , et en particulier du volet des maîtrises d'ouvrage externes du PNR de Millevaches en Limousin.

À Faux la Montagne, le 4 août 2023,

La Maire,

C.MOULIN

MAIRIE DE FAUX LA MONTAGNE (Creuse)